

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/003**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 2 : DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Le Conseil Municipal,

au terme de la présentation des perspectives financières de la Ville et des actions programmées pour 2019,

A l'unanimité des voix,

- confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux textes en vigueur et préalablement à l'élaboration du budget primitif 2019 (principal et annexes du lotissement "Les Tilleuls" et du lotissement "Joseph Cressot").

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 04 mars 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT